

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 JANVIER 2017

DATE DE CONVOCATION : 20 janvier 2017

N°2017-01-02

Conseillers en exercice : 66
Conseillers titulaires et suppléants présents : 52
Conseillers votants : 46
Dont pouvoirs : 2

Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2017 et le 26 janvier à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune des Côteaux du Blanzacais, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Maryse BOUCHER-PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : M. GIRARD Guy - **BAIGNES** : Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : Mme SWISTEK Florence, M. RENAUDIN Vincent, M. GUERN Joël - **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique - **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : M. ARSICAUD Jean-Marie - **BORS DE BAIGNES** : M. ARNAUD Yvon - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier, Mme SOULARD Annick - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique, M. BOUTIN Christian - **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre, M. MAUGET Bernard, M. GALLAIS Denis - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MONTMERCAC** : M. MOUCHEBOEUF Michel, M. GAILLARD Eric - **ORIOILLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry, Mme EDELY Françoise - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - **SAINT-AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT FELIX** : Mme MARTINEAU Françoise - **SAINT-LEGER** : Mme ROCHAIS Anne-Marie - **SAINT-MEDARD** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINT-PALAIS DE NE** : M. LE PAPE Pascal - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. BARBOT Jean-Pierre, M. VERGNION Philippe, M. CHABOT Jean-Michel, M. NEBOU Franck.

Pouvoirs :

Mme GARD Patricia (Barbezieux) a donné pouvoir à M. RENAUDIN Vincent (Barbezieux)
M. DELETOILE Gérard (Baignes) a donné pouvoir à M. BAUDET Pierre (Baignes)

Etaient présents sans droit de vote :

Mme IMBERT Pascale, Mme GARNEAU Janine, M. GUILLON Jean-Jacques, M. PETIT Bernard, Mme BAUDINAUD Virginie, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

Mme IDIER Chantal, M. CHAUVIN Thierry, M. DELATTE Benoît, M. ELION Jean-Pierre, M. CHAPUZET Jean-Paul, Mme PARIS Marie-Nicole, M. MEURAILLON André.

N°2 - Objet : Ouverture de crédits au compte 6574 sur le budget général pour le versement du 1^{er} acompte aux gestionnaires des services enfance jeunesse

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse

Monsieur le Vice-Président indique que la signature du nouveau Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) aura lieu prochainement. De nouvelles conventions de gestion et d'objectifs avec les associations gestionnaires des services enfance jeunesse pourront alors être établies.

Dans l'attente, et par anticipation au vote du budget 2017, Monsieur le Vice-Président propose que la somme de 322 016,28 € soit votée pour permettre aux structures concernées de maintenir le bon fonctionnement des services. Cette somme, qui correspond au versement d'un premier acompte de 40 % d'un montant global de 805 040,70 €, sera imputée sur le compte 6574 du budget général de la Communauté de Communes.

Elle se répartit comme suit :

	<u>1^{er} acompte de 40 %</u>
• Centre socioculturel	pour 173 335,48 €
• Coopé des p'tits B	pour 65 590,00 €
• Amicale du Temps Libre (contrat jeunesse + Ludothèque)	pour 52 290,80 €
• Câlin Malin	pour 30 800,00 €
Total	322 016,28 €

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise la dépense d'un montant total de 322 016,28 € pour assurer le versement d'un premier acompte de 40% aux gestionnaires des services enfance jeunesse, en application du nouveau CEJ ;
- autorise Monsieur le Président à inscrire en priorité cette somme au BP 2017 ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget général.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : 27 JAN. 2017
Publié ou notifié le : 27 JAN. 2017
Touvérac, le 27 JAN. 2017

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 27 janvier 2017
le Président,
Jacques CHABOT.

